



15503\*02

## ANNEXE 2 ter



## DECLARATION ESTIMATIVE MENSUELLE D'ACQUITTEMENT DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Pour les quantités d'électricité livrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

A déposer avant le 15 du mois suivant le mois de référence

Article 266 *quinquies* C du code des douanes

**À compléter par les fournisseurs de la TICFE pour lesquels les livraisons d'électricité au cours de l'année civile précédente sont supérieures à 40 térawattheures**

AU COURS DU MOIS: ANNEE : 

REDEVABLE	
<b>A</b>	Nom ou raison sociale : <input style="width: 80%;" type="text"/> Siren : <input style="width: 15%;" type="text"/>
	Adresse : <input style="width: 95%;" type="text"/>
	Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence : <input style="width: 95%;" type="text"/>
<b>B</b>	Représentant : <input style="width: 80%;" type="text"/> Siren : <input style="width: 15%;" type="text"/> (si le redevable n'est pas établi en France)
	Adresse : <input style="width: 95%;" type="text"/>

C	BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE

LIQUIDATION DE LA TAXE	
<b>D</b>	Quantités d'électricité facturées, donnant lieu à acomptes ou consommées <span style="float: right;">(MWh)*</span>

<b>E</b>	Quantités exonérées, exemptées ou en franchise <span style="float: right;">(MWh)*</span>
----------	--

	Taxation à un taux réduit	Quantités taxables (MWh)*	Montant (€)
<b>F</b>	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) dont la consommation est strictement supérieure à 3 kWh par € de VA (taux : 2 €/MWh)		
<b>G</b>	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de VA (taux : 5 €/MWh)		
<b>H</b>	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) dont la consommation est strictement inférieure à 1,5 kWh par € de VA (taux : 7,5 €/MWh)		
<b>I</b>	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consommation est strictement supérieure à 3 kWh par € de VA (taux : 1 €/MWh)		
<b>J</b>	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de VA (taux : 2,5 €/MWh)		
<b>K</b>	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consommation est strictement inférieure à 1,5 kWh par € de VA (taux : 5,5 €/MWh)		
<b>L</b>	Installations hyperélectro-intensives (taux : 0,5 €/MWh)		
<b>M</b>	Transport de personnes et de marchandises par train, métro, tramway, câble, autobus hybride rechargeable ou électrique et trolleybus (taux : 0,5 €/MWh)		

<b>N</b>	<b>Taxation à taux plein</b> Quantités taxables = ligne D – quantités mentionnées aux lignes E à M Taux : 22,50 €/MWh	(MWh)*	€
----------	---	--------	---

<b>O</b>	Régularisation au titre de la déclaration trimestrielle précédente	€
----------	--	---

<b>P</b>	<b>TICFE totale due (somme des montants lignes F + G + H + I + J + K + L + M + N) (- ligne O)</b>	€	Les tarifs de la TICFE sont indiqués au 8 de l'article 266 <i>quinquies</i> C du code des douanes. La TICFE est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche.
----------	---	---	--

Q	ENGAGEMENT DU REDEVABLE
Je soussigné (e), représentant habilité de la société, atteste de l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.	
Fait à :	<i>Signature</i>
Le :	

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION		
Moyen de paiement	Enregistrement	Prise en recette
	Date de réception :	Code taxe :
Virement	N° d'enregistrement :	Date :
Chèque bancaire	Cachet et signature :	N° :
Chèque postal		Montant pris en compte en € :
Mandat		
Autre moyen de paiement		

(\*) Trois chiffres après la virgule